



# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 8 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE et Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Guermia APHAYAVONG conseillères déléguées,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Florence FOURNIER, Monsieur Frédéric LIPPENS, Madame Françoise CORDIER, Madame Laurence JOUSSEAUME et Monsieur Brice ERRANDONNEA, conseillers.

**Étaient absents, ayant donné pouvoir :**

Madame Marina HARPON	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Monsieur Thibault LE ROUX	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Monsieur Jonathan LEBON	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Hervé FLORCZAK
Monsieur Bruno RODRIGUES	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Frédéric LIPPENS
Madame Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Françoise CORDIER
Madame Christine CATARINO	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR

**Était absent :** Monsieur Yaël RADOLANIRINA

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 6

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 32

**Secrétaire de séance :** Madame Olga DURAN

**Date de convocation :** 2 février 2024

**OBJET : Zones d'accélération des énergies renouvelables**

**DÉLIBÉRATION N° 10 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/02/2024**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie,  
**VU** la concertation de la population via le site internet de la commune du 22 janvier 2024 au 2 février 2024, et la réunion de concertation tenue le 24/02/2023 avec l'association Agir Local et O'watt citoyen, agissant dans localement dans le domaine des énergies renouvelables,  
**VU** les zones d'accélération des énergies renouvelables arrêtées ci-annexées,  
**VU** l'avis de la commission « Ressources et cadre de vie » en date du 30 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** l'obligation légale pour les communes de définir sur leur territoire d'ici le 31 décembre 2023 des zones d'accélération d'énergies renouvelables où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter,

**CONSIDÉRANT** que ces zones d'accélération doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée,

Sur le rapport de Monsieur Maxime LOUBAR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la ville de Jouy-le-Moutier les zones figurant en annexes à la présente délibération,
- **VALIDE** la transmission de la cartographie des zones au référent préfectoral, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Publiée le 16 février 2024

Fait et délibéré le 8 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication